

19 AOUT 2021

**A l'attention des organismes
assureurs wallons**

**Objet : Circulaire AVIQ relative à la date de prise de cours des
décisions en matière d'APA**

Madame, Monsieur,

1. Introduction

Les décisions produisent des effets différents selon l'événement qui a motivé le calcul du droit.

2. Dispositions réglementaires


Article 43/39, §§ 1^{er} et 2, du CWASS

Articles 10/44, 10/46, 10/48, § 2, 10/50, 10/51 et 10/52 du CRWASS

3. Développement

Le tableau ci-dessous précise, pour chaque événement justifiant un calcul du droit, la date de prise de cours de la décision.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'informations, questions ou remarques et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Christie MORREALE

Événement	Résultat : augmentation ?	Résultat : diminution ?	Communication dans les trois mois	Date de prise de cours de la décision
Demande	S.O. ¹	S.O.	S.O.	1 ^{er} du mois qui suit la demande
Nouvelle demande	OUI		OUI ²	1 ^{er} du mois qui suit l'événement
		OUI	S.O.	1 ^{er} du mois qui suit la demande
Révisions d'office (uniquement pour le droit d'un bénéficiaire)				
La personne ne satisfait plus aux conditions de nationalité	OUI ³		S.O.	1 ^{er} du mois qui suit l'événement
		OUI	OUI	1 ^{er} du mois qui suit la date de décision
			NON	1 ^{er} du mois qui suit l'événement
La personne a ou n'a plus un enfant à charge, et l'événement a un impact sur la catégorie familiale (A, B, C)	OUI		S.O.	1 ^{er} du mois qui suit l'événement
		OUI	OUI	1 ^{er} du mois qui suit la date de décision
			NON	1 ^{er} du mois qui suit l'événement
Augmentation des revenus de 10% au moins	OUI ⁴		S.O.	1 ^{er} du mois qui suit l'événement
		OUI	OUI	1 ^{er} du mois qui suit la date de décision
			NON	1 ^{er} du mois qui suit l'événement
Augmentation de 10% au moins des revenus du travail par rapport à l'année civile précédente	OUI ⁵		S.O.	1 ^{er} du mois qui suit l'événement
		OUI	OUI	1 ^{er} du mois qui suit la date de décision
			NON	1 ^{er} janvier de l'année civile qui suit celle de l'augmentation ⁶
Changement d'état civil ayant une incidence sur le droit	OUI		S.O.	1 ^{er} du mois qui suit l'événement
		OUI	OUI	1 ^{er} du mois qui suit la date de décision
			NON ⁷	1 ^{er} du mois qui suit l'événement
	OUI		S.O.	1 ^{er} du mois qui suit l'événement

¹ S.O. = sans objet

² Demande introduite dans les 3 mois qui suivent un événement de nature à justifier l'octroi ou l'augmentation de l'APA

³ Mais impossible en pratique

⁴ Mais impossible en pratique

⁵ Mais impossible en pratique

⁶ La révision d'office est entamée le 31/12 de l'année au cours de laquelle l'augmentation du revenu professionnel intervient.

⁷ Mais impossible en pratique puisque la communication est organisée via le registre national et que la personne est dispensée de toute communication.

Changement dans la composition de ménage ayant une incidence sur le droit aux allocations		OUI	OUI	1 ^{er} du mois qui suit la date de décision
			NON	1 ^{er} du mois qui suit l'événement
La personne répond aux conditions pour que le paiement soit ou ne soit plus suspendu	S.O.	S.O.		1 ^{er} jour du mois qui suit l'événement
La personne ne répond plus aux conditions de perte d'autonomie	OUI ⁸			1 ^{er} du mois qui suit la date de décision
		OUI		1 ^{er} du mois qui suit la date de décision
La décision antérieure a été prise sur la base d'éléments à caractère provisoire ou évolutif.	OUI			1 ^{er} du mois qui suit la date de la révision
		OUI		1 ^{er} du mois qui suit la date de décision

⁸ Mais impossible en pratique